

# La vie de notre COMMUNE

## ► Le point sur la déviation

• **Les travaux de terrassements** vont démarrer à partir de fin juin/début juillet et vont se dérouler sur l'ensemble des 4 km de la future déviation. C'est l'entreprise COLAS qui a été attributaire du marché de terrassements, assainissement, chaussées. Les travaux doivent durer jusqu'à début 2020.

Préalablement à ces travaux, les voies de rétablissement du Châtel et de la Pivolais auront été mises en service. Les autres voies communales traversant la future déviation auront été coupées.



Passage inférieur le Châtel.

Crédit photo drone Value.

• **Dans le cadre des mesures compensatoires**, les mares terminées depuis 2017 font l'objet d'un suivi environnemental mis en place depuis janvier 2018.

Pour les autres travaux de mesures compensatoires, un appel d'offres a été lancé. Les entreprises seront connues au cours de l'été 2018. Les travaux commenceront à partir de septembre 2018.

## Des heures de travail pour les personnes en difficulté

**Pour créer des emplois, la DREAL Pays de la Loire a inscrit une clause sociale d'insertion dans certains marchés de travaux de la déviation de la RN 171 qui permet de réserver un volume d'heures de travail à un public en situation d'insertion professionnelle. Le Pays de Blain lui est venu en soutien.**

Le Pays de Blain en a confié la mission à Fanny Nelson, responsable du service Emploi-Formation et facilitatrice des clauses sociales du Pays de Blain. Sa mission consiste à aider les entreprises titulaires à réaliser leurs engagements d'insertion et à repérer le public éligible : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, jeunes de -26 ans avec peu de qualification, personnes prises en charges par le dispositif d'insertion pour l'activité économique...

**Sur les marchés « Ouvrages d'art » et « Terrassement Assainissement Chaussée des 3 giratoires », plus de 1 820 heures et 1 300 heures de travail ont été réalisées par 11 personnes en difficultés d'accès à un emploi.**

« Le groupement d'entreprise Pigeon/TP/Marc SA, chargé de la construction des ouvrages d'art du Châtel, du Pivolais et des ouvrages hydrauliques de la Farinelais, a sollicité la facilitatrice des clauses sociales du Pays de Blain pour compléter leurs équipes sur les missions de signalisation du

chantier, de coffrage, de plantations et remblais ainsi que sur le suivi des travaux de terrassement et d'assainissement. 6 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail, dont 3 pour une durée supérieure à 4 mois. L'une d'entre elles a travaillé pendant 8 mois consécutifs sur ce marché via l'intermédiaire de l'association ATRE puis de l'agence Inserim », explique Jacky Clouet, Vice-Président du Pays de Blain en charge de l'Économie, l'Emploi et la Formation.

« Les travaux relatifs au marché TAC des 3 giratoires ont été effectués par l'entreprise Barazer. Le dispositif des clauses sociales a permis à 5 personnes en insertion de travailler sur ce marché, principalement pour l'entretien des espaces verts et l'aide aux travaux de maçonnerie VRD. L'une d'entre elles a occupé la fonction de manœuvre travaux publics pendant plus de 8 mois et a entrepris, suite à ce contrat, une formation de maçon VRD en alternance d'une durée de 3 mois avec l'AFPA » poursuit l' élu.

Crédit photo drone Value.